

**REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA GRÈCE
AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE**

Section Administration – Organisation

Tél. : +322 5515643-754

e-mail : adminfin@rp-grece.be

Bruxelles, le 30/6/2023

N° de Protocole : 4118

À l'attention de : info@tuinenmutton.be

Objet : «Appel d'offre pour les travaux de rénovation d'une partie du jardin (labyrinthe devant la terrasse) à la résidence du Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Union européenne»

La Représentation permanente de la Grèce auprès de l'UE (RPGUE), compte tenu des dispositions de la loi grecque 4412/2016 telle qu'elle a été modifiée et qu'elle est en vigueur, invite les intéressés à soumettre une offre / devis afin de pouvoir procéder à l'attribution directe et à la conclusion d'un contrat pour les travaux de rénovation d'une partie du jardin (labyrinthe devant la terrasse) à la résidence du Représentant permanent de la Grèce. Le budget prévu à cet effet s'élève à sept mille deux cent quarante-et-un euros et quatre-vingt-cinq centimes (7 241,85 €) TVA incluse. Nous invitons les intéressés à soumettre une offre tout en respectant le tableau des travaux ci-dessous.

L'offre sera soumise à évaluation et doit comprendre :

- a) Le prix par service/fourniture/matériel TVA incluse, ainsi que la valeur totale des services, travaux, matériaux nécessaires.
- b) La durée de la validité de l'offre (de trois mois minimum).

C'est l'offre économiquement la plus avantageuse qui constitue le critère d'attribution du marché. L'offre doit être conforme aux exigences techniques demandées, comprendre l'entièreté des travaux requis et, en aucun cas, ne peut dépasser le budget maximum prévu. En effet, tous les frais et charges ne peuvent pas dépasser le montant de sept mille deux cent quarante-et-un euros et quatre-vingt-cinq centimes (7 241,85 €), TVA comprise.

L'offre peut être soumise par voie électronique (au format PDF, à l'adresse e-mail: adminfin@rp-grece.be) ou envoyée / soumise sous forme imprimée (enveloppe fermée) au secrétariat de la Section Administration – Organisation de la Représentation permanente de la Grèce auprès de l'UE (19-21, rue Jacques de Lalaing -1040 Bruxelles), et, ce, au plus tard jusqu'au 7/7/2023 à 17h00, avec mention de l'objet en question. Les offres soumises tardivement ne seront pas prises en compte.

Avant le contrat final, le soumissionnaire doit fournir :

1. Informations / attestations fiscales et attestation de cotisations sociales (prouvant la situation régulière en matière de dettes fiscales et de cotisations sociales)
2. Casier judiciaire (Extrait du Casier Judiciaire)
3. Certificat valide de représentation de la société - documents juridiques de constitution
4. Compte bancaire sous forme IBAN.

La Représentation permanente se réserve le droit de demander aux participants les informations nécessaires à la documentation / évaluation des offres que les contractants sont tenus de lui fournir. En outre, la Représentation permanente, en tant que Pouvoir Adjudicateur, se réserve le droit d'annuler la procédure et de la répéter avec ou sans modification des clauses prévues. Les participants ne pourront prétendre, dans ce cas-là, à aucun dédommagement financier. Les offres des opérateurs qui n'ont pas été invités à soumissionner ne seront pas prises en considération. La décision d'attribution sera notifiée par voie électronique à l'adjudicataire.

Le Représentant permanent

Ioannis Vrailas
Ambassadeur

REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA GRÈCE
AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE

Tableau descriptif des travaux de rénovation d'une partie du jardin (labyrinthe devant la terrasse) de la résidence du Représentant permanent de la Grèce auprès de l'UE

Réaménagement d'une surface d'environ 130 m². du jardin (labyrinthe) à l'arrière de la résidence sise : drève des Rhododendrons 9, Watermael-Boitsfort (1170), Bruxelles

1^{re} PHASE :

- 1a. Enlèvement d'une plante malade (buis) avec éradication totale, pour traiter :
 - la maladie "box blight" (*Calonectria pseudonaviculata* et *Calonectria henricotiae*)
 - l'extermination de la chenille "DIAPHANIA PERSPECTALIS".
- 1b. Evacuation des déchets verts
- 1c. Binage des terres.

2^{ème} PHASE : Superficie des allées : ±74 m²

- 2a. Réaménagement des allées du labyrinthe
- 2b. Nettoyage et élimination de la mousse et des mauvaises herbes.
- 2c. Livraison et pose d'une nouvelle couche de pierre (dolomite)

3^{ème} PHASE : Plantation des parterres du labyrinthe

- 3a. Plantes/fleurs recommandées :
 - Osmanthus (*Osmanthus burkwoodii*)
 - Tulipes (Bulbes mix tulipes)

4. Conditions supplémentaires.

- 4a. L'entrepreneur est responsable de ramassage des déchets suite aux travaux de rénovation/restauration, nettoyage, remise en état des locaux :
 - Transport et évacuation des déchets vers la zone communale prévue à cet effet.
 - Nettoyage et remise en état du lieu tel qu'il était avant les travaux.
- 4b. L'entrepreneur devra également, lors de la remise de son offre, présenter un calendrier précis d'exécution des travaux, dont le non-respect pourra entraîner une demande d'indemnisation de la part de la Représentation permanente de la Grèce auprès de l'UE (RPGUE).
- 4c. L'entrepreneur est seul responsable de l'assurance des travailleurs qui entreprendront l'exécution des travaux, de la délivrance de tous les permis et de la prise de toutes les mesures de sécurité nécessaires pendant l'exécution des travaux, conformément à la législation belge.
- 4d. L'entrepreneur s'engage à fournir une garantie écrite de bonne exécution.

BUDGET TOTAL PRÉVU – TVA INCLUSE

7.241,85 €